

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE du lundi 17 mars 2014 à 19h30**

#### **Présents**

Conseil municipal: Mmes et MM. Laurence CASTELLA, Hervé DESPLAND, Floriane ERMACORA (**présidente**), Jean-Pierre GARDIOL, Claire de HALLER, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Pierre-Yves LOEPFE, Julien PRADERVAND, Maxime PROVINI, Christian SCHMITZ, René STALDER, Christine TURRETTINI, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif: Mme Catherine KUFFER, maire  
M. Emmanuel FOËX, adjoint

#### **Excusés**

Conseil municipal: Mme et M. Véronique CHRISTE et Jérémy GARDIOL

Exécutif: Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

\* \* \*

*La présidente ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants.*

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2014**

- M. LOEPFE: à la page 4, j'ai une question concernant la remarque de M. Hervé DESPLAND. Quel est le montant indiqué?
- M. DESPLAND: c'est bien Fr. 150.-.
- Mme la présidente: s'il n'y a pas d'autres remarques, le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2014 est adopté.

#### **2. Communications du Maire et des Adjoints**

- Mme le Maire:
  - Tout d'abord, brièvement mais quand même chaleureusement, je vous donne des nouvelles de Mme GOURDOU-LABOURDETTE. Son état continue à s'améliorer même si la progression était rapide au début et l'est un peu moins maintenant. Nous avons été interpellés par différentes personnes sur le fait qu'il n'y avait pas eu de nouvelles sur son état de santé dans le dernier numéro de la *Coquille*. La question s'était

posée à l'époque et l'exécutif avait décidé de ne rien mettre dans le journal car cela relève de sa sphère privée. C'est ce que nous avons répondu aux personnes qui nous ont fait la remarque. Mais dans des sphères plus restreintes, je me suis exprimée.

- Nous avons reçu aujourd'hui un « avis de disparition » du banc en pierre qui se trouvait à l'intersection des chemins du Dori et de la Blonde. Ce banc avait été déplacé une première fois pour installer une poubelle à ce croisement, puis une deuxième fois en raison des travaux au chemin de la Blonde, tout en le laissant à proximité de cette intersection. Vu l'augmentation du trafic sur ces chemins, et comme il avait été tagué et n'avait pas été posé droit, nous avons décidé de le déplacer dans le parc de la Mairie.
- M. FOËX: c'est un bloc de calcaire. Nous n'allons pas le remplacer car plus personne ne s'arrête à cet endroit.
- Mme le Maire:
  - Vous avez reçu un avis de fermeture de l'Agence postale de Vandœuvres, remplacée par un service à domicile. Je voudrais remercier Mme la présidente du Conseil municipal d'avoir très bien répondu au journal *20 Minutes* à ce sujet. Il n'y a pas eu une réclamation par rapport à ce changement, mais on nous a toutefois interpellés sur la question de sécurité posée par le fait que les facteurs risquent de se déplacer dorénavant avec beaucoup de monnaie dans leur sacoche. Nous allons transmettre la question à M. Dominique TELLEY, qui est notre correspondant à la Poste.
  - Nous avons enfin reçu deux des trois arrêtés que nous avons demandés à la DGT concernant la circulation à la route de Meinier. L'un concerne la création d'une zone piétonne sur le mail situé devant les immeubles du centre villageois. L'autre nous permettra de limiter à 2 heures le stationnement près du terrain vert et des tennis. Nous attendons encore le troisième qui permettra de mettre le parking situé devant le foyer du centre communal en propriété privée, c'est-à-dire réservé aux ayants droit.
  - Vous avez dû recevoir un nouveau matériel de vote pour le Conseil d'administration des SIG. Le maire d'Anières avait démissionné et avait été remplacé par le maire de Meinier, c'était l'objet de la première élection, mais, en ce début de législature cantonale, les représentations des communes dans les Conseils des régies publiques sont actuellement remises à plat avec des appels à candidatures, SIG compris. C'est l'objet de cette deuxième élection, même si les SIG auraient certainement pu fonctionner avec un conseiller administratif en moins pendant trois mois.
- Mme la présidente : l'ensemble du Conseil d'administration sera en effet renouvelé au 1<sup>er</sup> juin prochain.
- Mme le Maire :
  - Le 12 février dernier, la promesse de vente pour la Maison Bianchi a été signée. Nous y avons mis des délais pour l'avancement de la procédure. Par exemple, les acquéreurs doivent déposer la demande d'autorisation de construire avant la fin juin. C'est une bonne nouvelle car lors de la dernière séance du Conseil, j'avais encore des doutes.
  - Concernant la parcelle Gardy, nous attendons la deuxième expertise.
  - Nous avons reçu du bureau Trafitec le rapport d'expertise préliminaire pour le projet de zone 30 dans le secteur de l'Ecorcherie. Nous pouvons donc aussi aller de l'avant dans ce dossier.
  - Pour le projet de modération de trafic au chemin des Hauts-Crêts, le retour de soumission aura lieu le 1er avril prochain et il est prévu de voter la délibération au plus tard le 12 mai, avec les comptes.
  - Fibre optique : par une voie confidentielle j'ai appris que les communes de Plan-les-Ouates et de Cologny allaient servir de test pour le déploiement de la FTTS. Je me suis demandé pourquoi Cologny et pas nous. Nous avons donc écrit à la direction générale de Swisscom, le 14 février dernier, et nous avons reçu une réponse il y a quelques jours.

Je vous en donne lecture. Un nouvel espoir renaît peut-être. Le dossier est en tous les cas toujours suivi.

- M. DESPLAND: je reçois aussi régulièrement des plaintes d'habitants de la partie sud-est de Vandœuvre concernant les débits internet. Ils ne peuvent même pas regarder deux télévisions en même temps.
- Mme le Maire: la situation est la même dans le nord de la commune, voire pire, car Swisscom n'y avait pas installé d'armoires VDSL.
- M. DESPLAND: mon voisin m'a dit que Swisscom continue de dire que c'est la faute de la commune.
- M. SCHMITZ: n'aurait-on pas avantage à se mettre sur les rangs de la FTTH pour être pilote pour la prochaine génération, qui sera peut-être la bonne ?
- Mme le Maire: la FTTS coûte moins cher. La FTTS pourrait très bien ne passer à la technologie supérieure que dans 10 à 20 ans, et entretemps le débit serait suffisant.
- M. PRADERVAND: j'encourage les membres du Conseil et les habitants à remplir les sondages de Swisscom pour faire part de la mauvaise qualité des services, car cela pourrait aussi les inciter à mettre des moyens à disposition. Même à Crête, la situation est catastrophique.
- Mme le Maire:
  - Concernant le dossier Esplanade, je commencerai par la meilleure nouvelle : jeudi dernier, j'ai signé la demande d'autorisation de construire, qui devrait donc bientôt paraître dans la FAO. Depuis le compte rendu que je vous ai fait le 27 janvier dernier, nous avons surtout repris les options envisagées, en les affirmant ou pas.
  - Nous devons gérer l'évacuation des eaux des immeubles. Le système de noue est moins onéreux qu'un bassin souterrain. C'est une solution environnementale qui pourrait, dans un deuxième temps, permettre de rejoindre le nant de Bessinge. La construction est faite avec des paliers et un sol très drainant, ce qui fait qu'en cas de grosses pluies continues la noue se remplit de quelques dizaines de centimètres d'eau seulement. L'eau repart ensuite très rapidement. Par temps sec, il n'y a pas d'eau dans la noue, mais de la végétation.
  - Pour le parking nous avons dû, dans la demande d'autorisation de construire, opter pour une classe de confort qui oscillera entre A et B.
  - Concernant la question de l'éco-point, nous prévoyons dans un premier temps des locaux poubelles dans les sous-sols des immeubles, quitte à ne pas les utiliser comme tels.
  - Par rapport au chantier lui-même, les ingénieurs ont tout fait pour qu'il ne déborde pas sur les parcelles voisines, mais cela sera peut-être difficile pendant la première année.
  - Amiante : il y a déjà eu un rapport en 2005, mais nous devons en faire un nouveau.
  - S'agissant du choix des matériaux pour les façades et les toits, les architectes ont parlé de toits métalliques. Cela veut seulement dire que ce ne sera pas de la brique.
- Mme VERMEIL: les architectes nous ont dit qu'ils allaient nous présenter un concept général concernant les matériaux. La question des toits métalliques a aussi à voir avec la faible pente des toits. Nous avons essayé de répondre le plus possible à certaines remarques assez virulentes du voisinage concernant la hauteur des immeubles. Les architectes ont fait le maximum pour que les toits ne soient pas plus hauts que celui du centre communal.
- Mme le Maire: la question du choix des matériaux va faire partie de réflexions nombreuses à venir. Pour la demande d'autorisation de construire, ce n'était pas nécessaire. Pour les aménagements extérieurs, différents matériaux perméables ou non ont été évoqués. La question qui nous a occupés lors de la dernière séance est celle de l'évacuation des eaux usées. Malheureusement, une canalisation traverse cette parcelle en diagonale. Elle devrait

passer à l'ouest du centre communal, mais il faut malgré tout évacuer les eaux du parking souterrain. Nous sommes obligés de pomper ces dernières, ainsi que celles du bâtiment D.

- Mme VERMEIL: le raccordement se ferait quand même au sud, mais doit se faire par pompage au niveau des sous-sols et du drainage des bâtiments, car on ne peut être en gravitaire qu'à partir du rez-de-chaussée des immeubles. Les ingénieurs veulent éviter les pompes, mais pour rester gravitaire, il faut évidemment une pente suffisante. Ils avaient abaissé d'un mètre le niveau des immeubles, mais avec toutes ces contraintes, ils vont devoir les remonter d'environ 50 centimètres. La hauteur définitive n'est pas encore absolument arrêtée. Nous avons décidé de diminuer la hauteur du vide d'étage à 2m50, ce qui permet de regagner un peu de hauteur, car il ne faut pas dépasser celle du centre communal.
- M. PRADERVAND: concernant le parking, je comprends le choix d'optimiser le nombre de places, mais combien en perd-on entre la classe A et la classe C ?
- Mme VERMEIL: une dizaine.
- M. FOËX: est-ce que les toitures avaient toujours été imaginées en métal ou en tôle ?
- Mme VERMEIL: au niveau du concours, les toits étaient plats, puis les premiers toits en pente prévus étaient en terre cuite.
- M. J.-P. GARDIOL: je mais fais du souci par rapport à l'aspect financier du projet. Grâce au crédit d'étude, nous savons qu'il y a des contraintes techniques terribles qui vont renchérir le coût de construction des bâtiments de façon déraisonnable. Il faudra que nous connaissions tous les coûts et que nous en tenions compte dans le calcul de l'investissement que nous allons réaliser. Cela va devenir périlleux pour faire des appartements à des prix abordables. C'est notamment le parking souterrain qui entraîne une série de contraintes. À la limite, il faudrait y renoncer et ne réaliser que deux immeubles avec un parking en surface arborisé.
- Mme VERMEIL: je suis d'accord avec la préoccupation économique, mais la suppression du parking souterrain ne résoudra pas le problème des canalisations, car ses eaux seront de toute façon pompées. Par contre, le détournement du nant de Bessinge est dû à la rampe d'accès au parking, où ne se trouveront que les places des locataires. Si l'on met toutes les places de stationnement en surface, donc celles des locataires et les places publiques, nous pourrions en effet éviter le coût de la rampe et du parking, mais ce qui coûte cher, ce ne sont pas les canalisations, c'est d'excaver et de faire un sous-sol. Je trouverais dommage par rapport au site de renoncer à un bâtiment pour mettre à l'extérieur ce qui est prévu en sous-sol. Le site est occupé la journée par toutes les activités scolaires et parascolaires et nous essayons justement d'améliorer la situation actuelle, où l'espace est essentiellement utilisé pour le stationnement des voitures.
- M. SCHMITZ: est-ce que l'on en sait aujourd'hui plus sur les coûts et quand est-ce que nous aurons une image globale du projet ?
- Mme le Maire: maintenant que la demande d'autorisation de construire a été envoyée, nous allons pouvoir améliorer l'évaluation des coûts, en précisant ce qui a été étudié jusqu'à maintenant. La noue n'a rien à voir avec le détournement du Nant de Bessinge. C'est une obligation pour évacuer les eaux de notre parcelle et cette question est complètement indépendante du nant de Bessinge. Les pompes ne fonctionneraient que lors de fortes pluies et si nécessaire.
- M. SCHMITZ: est-ce que l'on sait dans combien de temps nous aurons une image financière précise du projet ?
- Mme le Maire: dans six mois environ.
- Mme VERMEIL: les ingénieurs peuvent déjà avoir des prix assez précis. Ils parlaient de six mois pour un chiffrage général.

- Mme le Maire: si tout va bien, le chantier pourra ouvrir en 2015. M. TANARI résumait très bien la situation en relevant que les questions développées au fur et à mesure de l'avancement du projet sont des évolutions et non des complications de celui-ci. Presque tout chantier qui touche le sous-sol rencontre des difficultés. Mais ce sont aussi des développements qui font avancer le projet.
- Mme VERMEIL: le planning du bureau d'architecte change assez souvent.
- Mme la présidente: dès que nous aurons plus de précisions, nous pourrions aborder ce sujet de façon plus approfondie.
- M. FOËX:
  - Vous avez vu le chantier le long de la Seymaz. Il a nécessité l'abattage de nombreux arbres.
  - Par ailleurs, la plupart des tilleuls du préau de l'ancienne école vont être abattus, car ils ne sont plus en bonne santé.
  - Notre commune a été qualifiée d'exemplaire par l'action Earth Hour du WWF en ce qui concerne l'aspect énergétique de notre éclairage public.
  - M. CARRÉ, que nous avons engagé pour le spectacle de Vandœuvres, s'est tout à coup rendu compte qu'il fallait qu'il demande rapidement les droits du spectacle, or il s'avère que ceux-ci sont bloqués pendant un an. Généralement, c'est la première chose que l'on fait quand on veut présenter un spectacle d'un auteur contemporain encore vivant. Il nous a dit qu'il avait d'autres spectacles, mais nous l'avons engagé pour un spectacle précis. Depuis lors, il a mis les bouchées doubles et l'auteur, René de OBALDIA, ne serait pas opposé à ce que l'on joue sa pièce, même si elle est bloquée en France. Si tel n'est pas le cas, nous réunirons d'urgence de la commission Culture. Nous espérons que ces tractations vont aboutir car nous avons reçu plusieurs confirmations de sponsoring.

### 3. Communications du Bureau

- Mme la présidente:
  - M. Mathieu ERBEIA a écrit au bureau. Sa lettre concerne la pétition « le chemin de l'école est devenu trop dangereux » qui a été présentée lors de la séance du Conseil Municipal du 5 novembre 2013. Je vous donne lecture de cette lettre. M. le secrétaire général a préparé une réponse au nom du bureau, qu'il vient de me soumettre.
  - On m'a aussi transmis ce matin un courrier de la Ville de Genève, adressé aux présidents des Conseils Municipaux des communes genevoises, concernant la 9ème édition du tournoi de football et de pétanque des élus genevois, qui aura lieu le dimanche 15 juin 2014 et qu'il appartient à la Ville d'organiser cette année. M. le secrétaire général vous en adressera un exemplaire. Si vous souhaitez y prendre part, vous pouvez vous adresser au secrétaire général pour que nous puissions former les équipes.
  - Le bureau, lors de sa dernière séance, a été interpellé par le projet de la DGT qui consiste à fermer une voie de circulation sur le quai Gustave-Ador en direction de Genève, d'installer des feux qui ne s'appellent plus intelligents, mais robinets, et de marquer à terre une piste cyclable bidirectionnelle. Les communes d'Arve et Lac se sont unies pour écrire à la DGT et pour faire part de leur désapprobation. Est-ce que notre commune s'est jointe à ces autres communes ? Nous serons tout aussi touchés que ces autres communes.
- Mme le Maire: dans un premier temps, ce sont les communes du long du lac qui ont écrit. Nous avons eu une séance du groupement Arve et Lac et là il a été décidé d'être un peu plus influent dans la position de toute la région. Toutes les communes proches du lac et

Vandoeuvres compris vont être touchées par ces mesures aberrantes et dénuées de sens. Il n'y aurait donc plus qu'une voie de circulation pour entrer dans Genève et l'interdiction de tourner à gauche dans la rue des Eaux-Vives. J'ai toutefois entendu dire que M. BARTHASSAT n'était pas très convaincu par cette mesure.

#### 4. Comptes-rendus des commissions

##### ◆ *Sécurité et naturalisation - séance du 17 mars 2014*

- M. DESPLAND: la commission a discuté de sa présidence. Afin d'éviter que M. STALDER en ait deux, les Vert'libéraux demandent que M. PRADERVAND siége à la commission Sécurité et naturalisations et en prenne la présidence.
- Mme la présidente: acceptez-vous que M. PRADERVAND siége à la commission Sécurité et naturalisations ?
- Réponse favorable, à l'unanimité.
- M. DESPLAND: la commission a donc choisi M. PRADERVAND comme président.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

##### ◆ *Culture et manifestations - séance du 25 février 2014*

Mme CASTELLA donne lecture de son rapport.

La commission Culture et manifestations s'est réunie le 25 février en présence de M. FOËX.

Le premier point abordé fut la préparation du café-croissants pour la reprise du marché qui a eu lieu le mardi 4 mars 2014.

Nous avons également parlé du vide-greniers qui aura lieu le 3 mai prochain. Après discussion, nous avons décidé de faire la mise en place de cette manifestation en collaboration avec M. VALOT. Les exposants auront à leur disposition une table et des chaises, les places seront nominatives.

Pour ce qui concerne la restauration, elle sera tenue par Véronique CHRISTE et moi-même.

#### **Subventions diverses**

M. FOËX souhaiterait procéder comme il le fait avec la commission Aide sociale et humanitaire, en envoyant à chacun les dossiers reçus par courriel. Cette façon de faire permet ainsi à chaque membre de la commission de prendre connaissance des dossiers avant la séance, ce que la commission a approuvé.

#### THÉÂTROCHAMP :

La commission a octroyé un montant de Fr. 2'500.- à titre de subvention pour 2014.

La commission ne souhaite pas entrer en matière sur la demande de la société Copyphot SA qui propose la mise en place d'un photomaton lors des manifestations.

Nous avons également reçu des renseignements sur la sortie des Aînés du 4 juin prochain dont le but est une croisière CGN, avec repas à bord, au départ de Lausanne-Ouchy car ça coûte moins cher.

Suite au repas des Aînés qui a eu lieu le 29 janvier, la commission pense qu'il faudra à l'avenir faire des choix pour des animations plus festives (musique, chansons, prestidigitateurs, etc...).

La présidente ouvre la discussion.

- Mme le Maire: ce n'est pas parce que c'est trop cher. En 2003, nous avons fait une croisière au départ de Genève et l'on s'est dit qu'on allait en refaire une, mais sur le Haut-Lac, et partir de Genève pour aller dans le Haut-Lac et revenir prendrait trop de temps. De plus, cette fois nous mangerons sur le bateau.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

◆ *Environnement et paysage - séance du 3 mars 2014*

M. STALDER donne lecture de son rapport.

**Le 1<sup>er</sup> point** traité lors de cette séance fut le souci de trouver des lieux d'éco-points pour pallier à la suppression temporaire de la déchetterie communale.

Plusieurs lieux sont évoqués :

- Parking de Swisscom à Crête
- Ch. De-Westerweller
- Parcelle Gardy

Concernant le dernier lieu, il s'avère un peu prématuré de prendre quelque initiative, car pour l'instant les négociations sont en cours.

Une déchetterie provisoire serait possible au parking de Swisscom. L'exécutif se chargera de prendre contact avec celui-ci pour la faisabilité du projet.

Concernant De-Westerweller, si la 2<sup>ème</sup> solution n'est pas envisageable, ce site pourrait convenir, cependant il faudrait prévoir de clôturer celui-ci pour éviter de la décharge sauvage.

**Le 2<sup>ème</sup> point** nous ramène à la gestion des déchets des futurs habitants de l'esplanade et du nouveau centre d'éco-point du centre communal.

Plusieurs variantes possibles nous sont présentées lors de cette commission, avec des lieux différents de dépose des ordures ménagères.

Après un tour de table, la commission est favorable à ce que la gestion des déchets des futurs habitants des immeubles se fasse par l'éco-point situé à l'entrée du centre communal avec conteneur en sus pour les ordures ménagères. Il n'est pas prévu de conteneurs dans les sous-sols des immeubles.

**Le 3<sup>ème</sup> point** concerne l'agrandissement de la déchetterie du mail piétonnier.

Lors de la précédente séance, la commission a demandé d'obtenir des devis différents.

Suite aux diverses demandes supplémentaires (devis estimé à Fr. 150'000.-), nous arrivons à un montant global de Fr. 250'000.-. Ce montant inclut la pose de 6 containers, 2 bornes automatiques, place de vélo, et 2 places de parking pour la dépose minute.

M. le président trouve ce projet pour ¼ de million très onéreux, cependant les commissaires présents approuvent le projet à l'unanimité malgré son coût.

Cependant, la commission demande des coûts plus précis à la commune afin que la commission financière puisse préavisser favorablement sur ce projet.

La présidente ouvre la discussion.

- Mme le Maire: je n'adhère pas totalement à ce projet approuvé à l'unanimité. Cette déchèterie devrait être réservée aux immeubles. C'est un lieu très habité. À mon avis, cela doit être un éco-point et non une véritable déchèterie, et sans possibilité pour l'extérieur de s'arrêter en voiture. J'ai lu qu'à l'origine, vous ne vouliez que des vélos et pas de motos. Je pense que c'était très sage. De plus, mettre quelques places motos sur le mail, je trouve cela très peu adéquat, ce d'autant plus que l'on vient d'obtenir un arrêté mettant le mail en zone piétonne. À l'endroit des places-minutes prévues, on pourrait mettre de belles plantes.
- M. FOËX: je suis assez favorable avec ce que dit Mme le Maire. C'est vrai que c'est un éco-point pour les utilisateurs proches, le voisinage, et pas une déchèterie pour le tout venant.
- M. PROVINI: concernant les places de scooters, cela reste nécessaire. Je pense que cela ne peut être que bénéfique. S'agissant des deux places pour des voitures, de toute façon les gens vont se garer devant l'épicerie. Le problème restera le même.
- M. STALDER: je veux relever la pertinence du projet. Aujourd'hui, il y a déjà des conteneurs pour les habitants du mail.
- M. FOËX: ce sont deux conteneurs pour les ordures ménagères.
- M. STALDER: nous allons en mettre six supplémentaires. N'est-ce pas surdimensionné pour 30 appartements seulement ? Il y a la place pour mettre deux places de voiture et je ne comprends pas pourquoi on ne les veut plus.
- Mme la présidente: il s'agit de redimensionner le projet qui ne sera plus une déchèterie, mais un éco-point. Il faut donc renvoyer ce projet en commission pour le retravailler.
- M. DESPLAND: il y a un problème d'éco-point et un problème déchèterie. Si l'on supprime la déchetterie du centre du village, il va falloir la mettre ailleurs. Cet éco-point ne va pas la remplacer, donc il faut d'abord prévoir une déchetterie.
- M. PRADERVAND: je comprends le problème de ce dépose-minute mais il n'y a bientôt plus de places dans le village. Avoir des endroits comme cela, c'est aussi garder un espace de convivialité dans le village.
- Mme la présidente: je vous propose donc de voter le renvoi de ce projet en commission de l'environnement, afin d'étudier son redimensionnement.
- Mme VERMEIL: en commission, cela a été voté à l'unanimité. Il faut faire un débat en conseil pour que nous ayons tous les arguments pour pouvoir retravailler le projet en commission. La question n'est pas si évidente.
- Mme la présidente: au départ, ce n'était que pour les ordures ménagères et maintenant on veut élargir ce projet à un éco-point.
- Mme VERMEIL: ce n'est pas évident de retrouver un endroit pour une déchèterie et il n'est pas sûr qu'on ait une dans la commune à long terme. Il est donc préférable de prévoir plusieurs éco-points.
- M. FOËX: il y a une confusion sur les dimensionnements. Nous avons un éco-point vers l'immeuble de l'Auberge communale et celui que nous préparons ne sera pas plus grand que celui-ci.

- Mme la présidente: je pense qu'il faut quand même renvoyer ce projet en commission. Celles et ceux qui acceptent le renvoi en commission environnement lèvent la main.
- Le renvoi en commission Environnement est accepté à l'unanimité.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

◆ *Bâtiments et Energie et développement durable - séance du 10 mars 2014*

M. J.-P. GARDIOL donne lecture de son rapport.

La commission des bâtiments avec la commission Énergie & développement durable se sont réunies ensemble, vu les aspects des dossiers abordés qui concernent les deux commissions, le lundi 10 mars, en présence de Madame Catherine Kuffer, Maire, et de Monsieur Emmanuel Foëx, adjoint. L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Bâtiment locatifs et communaux : proposition d'amélioration des aspects énergétiques.
- 2) Parkings communaux : état des lieux et propositions d'améliorations des divers sites.
- 3) Bâtiment : budgets 2014 et 2015.
- 4) Communication de l'Exécutif.
- 5) Communication des présidents.
- 6) Divers et propositions individuelles.
- 7) Dates des prochaines séances et désignation du rapporteur.

Les points 1 et 3 de l'ordre du jour sont traités ensemble vu la complémentarité de ceux-ci. En début de séance le désormais traditionnel tableau des travaux à prévoir est remis à chacun.

Il a été établi selon trois critères :

- Travaux devisés en 2013 et intégrés au budget 2014
- Travaux non prévus au budget 2014 mais urgents
- Travaux devisés en 2013 et 2014 et à prévoir au budget 2015

Madame le Maire passe en revue ce tableau en commençant par les travaux faisant partie du budget 2014 et devant être exécutés. Ils suivent leurs réalisations comme prévu. Un point particulier est pourtant relevé, à savoir le remplacement régulier des stores à lamelles des classes de la nouvelle école. En effet ceux-ci se dégradent régulièrement et il faudrait trouver pour l'avenir une solution adéquate afin de limiter les frais engendrés chaque année pour la réparation de ceux-ci. Après discussion le sujet reste d'actualité.

Madame le Maire informe la commission que des travaux, non prévus au budget, doivent être réalisés pour des questions d'urgence et de sécurité, tel que infiltration d'eau, portes voilées, rack électrique et informatique, toiture de la mairie et abattage des arbres dans le préau de l'ancienne école. Ces travaux n'étant pas prévus dans le budget 2014, il y aura fatalement dépassement pour certains postes. L'ensemble de la commission est bien consciente de ceci et souscrit à ces dépassements liés à la sécurité et pour autant que les procédures adéquates soient respectées.

Puis il est déjà fait un premier tour des travaux à inscrire au budget 2015. La commission reviendra plus précisément dessus lorsque les études et les devis seront mieux finalisés.

Il est rappelé une nouvelle fois par un commissaire que l'exécutif doit demander au minimum deux, voire trois devis avant l'exécution des travaux afin de se faire une idée précise des prix. Madame le Maire confirme que l'exécutif agit déjà de la sorte. Elle rappelle également que celui-ci s'attelle à rénover et à entretenir le parc immobilier de la commune mais que ces derniers vieillissent et que leur entretien ne finit jamais.

Dans ce cadre, il est suggéré d'étudier la possibilité de faire un diagnostic par des spécialistes, bâtiment par bâtiment, afin de pouvoir prévoir à long terme les différents travaux à entreprendre et ne pas agir au coup par coup.

### Dossiers énergétiques

*Centre communal* : les chaudières du centre communal et de la nouvelle école sont âgées et il faut agir rapidement tout en tenant compte du projet de la construction de nos futurs immeubles dits Esplanade. Il faut donc engager une étude de suite et faire obligatoirement les travaux en été 2014.

*Immeuble 2-4, route de Meinier* : la citerne à mazout doit être révisée et au vu de la vétusté des installations, la solution du chauffage au gaz est envisagée. Il faut également prévoir ces travaux au plus vite.

*Immeuble 8, route de Meinier* : également la chaudière à gaz a 25 ans et doit être remplacée. Au vu des travaux importants à réaliser rapidement l'exécutif a pour mission de préparer au plus vite une délibération pour ces crédits investissements.

## 2. Parking communaux : état des lieux et propositions d'améliorations des divers sites.

Madame le maire fait le bilan de ce dossier très émotionnel après quatre mois d'activité de notre parking. Il y a 70 abonnés dans le parking souterrain et 11 dans le parking extérieur. Elle mentionne que le chaos subsiste dans l'utilisation des places de parking du centre communal, car les employés des entreprises s'y garent pour ne pas avoir à payer un abonnement, au détriment de nos communiens. Afin de résoudre ce problème, l'exécutif à juste titre a pris les mesures suivantes :

- Les places de parking le long des tennis seront limitées à deux heures.
- Le mail piétonnier sera mis en zone piétonne.
- Le parking dit Valot sera privatisé avec places payantes.

Ces mesures, nous l'espérons, devraient remettre en peu de sérénité dans ce dossier. D'autre part, dans le cadre du montant d'investissement voté, des améliorations techniques seront apportées en fonction de nos expériences et de certaines demandes qui ont pu être prises en compte, à savoir :

- Elargissement de la porte d'accès au parking.
- Pose d'un digicode permettant d'utiliser la porte côté boulangerie afin de pouvoir également rentrer dans le parking par celle-ci. (Rappel : première heure gratuite et donc pas nécessaire de passer à la caisse).
- Amélioration de la signalétique.
- Pose d'une caméra supplémentaire afin d'avoir une couverture complète du parking et éviter des déprédations.

Le point sur ce dossier sera refait d'ici la fin de l'été.

Les autres points du jour n'apportant aucun commentaire la séance est levée avec remerciements aux participants.

La présidente ouvre la discussion.

- M. PROVINI: le mail va-t-il donc devenir une zone piétonne ?
- Mme le Maire: oui.
- M. PROVINI: cela veut donc dire que si l'on circule sur cette zone en deux-roues, on sera amendable.
- M. J.-P. GARDIOL: oui.
- M. PRADERVAND: est-ce normal que la porte du parking avec le digicode soit aussi fermée la journée ?
- Mme le Maire: oui.
- M. STALDER: si j'ai bien compris, si un scootériste se parque ou circule sur le mail piétonnier et que l'APM arrive, il pourrait être amendé. Est-ce que des panneaux seront mis en place ?
- Mme le Maire: oui.
- M. DESPLAND: je suis heureux d'apprendre que l'on peut remplacer les chaudières sur le budget travaux. Pour le centre communal, cela ne va pas être pris sur l'argent des locataires. Il y a une proposition d'étude de M. Jean-Michel LOPEZ qui propose d'étudier, au niveau du centre communal, des chaudières en fonction des futurs bâtiments. Il devrait faire un devis pour faire cette étude-là et je pense qu'il faut aller de l'avant.
- M. FOËX: c'est Fr. 5'800.- pour l'étude et donc j'ai répondu favorablement à cette offre. C'est assez intéressant.
- M. DESPLAND: de plus, en cas de travaux, ce montant viendrait en déduction du coût de ces derniers.
- Mme le Maire: par rapport au parking et à l'impossibilité, bientôt, de parquer avec les motos sur le mail, c'est un choix. Certains récalcitrants parquent au pied des immeubles pour ne pas payer les Fr. 30.- par mois du parking souterrain. C'est dérangeant. Le digicode a été discuté en commission et la commission avait opté pour cette solution. Ces dépenses sont urgentes, cela ne peut pas attendre l'année prochaine. Beaucoup de dépenses pourront être intégrées dans les comptes d'exploitation des immeubles et dans les crédits encore ouverts, ou alors reportées à l'année prochaine concernant les gros montants. Il y aura encore quelques dépenses, notamment concernant la question des infiltrations d'eau dans le centre communal. On ne peut pas attendre l'année prochaine. La commune a accepté de fournir aux élèves des tableaux électroniques, qui nécessitent un rack.
- M. DESPLAND: concernant les chaufferies du centre communal, il faudra voter une ligne supplémentaire, car ça sera un montant assez conséquent.
- Mme le Maire: ce sera soit un crédit d'investissement, soit un crédit complémentaire.
- Mme la présidente: si j'ai bien compris, Mme le Maire, vous nous présenterez lors de la prochaine séance du Conseil municipal une délibération avec les montants à engager pour effectuer ces travaux.
- Mme le Maire: oui (*NB. in fine, pas nécessaire, car inclus dans les comptes des immeubles*).
- M. DESPLAND: je ne comprends pas très bien comment on peut mettre des crédits complémentaires dans des chaudières. Autant prendre sur un crédit d'investissement et cela laisse plus de marge pour l'entretien habituel.

- M. PROVINI: concernant le mail piétonnier, j'approuve la volonté de garder cette zone en zone piétonne. Il y a assez de place en haut ou en bas du mail pour y mettre des places pour les scooters.

**Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

◆ *Aménagement du territoire et urbanisme - séance du 12 mars 2014*

Mme VERMEIL donne lecture de son rapport.

**1. Présentation de la nouvelle organisation du DALE**

En présence de M. Vincent DELABRIERE, directeur de la direction des plans d'affectation et requêtes et de sa collaboratrice, Mme Anne VUICHARD, cheffe de service du secteur Arve-Lac :

entre l'organe responsable des autorisations de construire et celui qui gère le plan directeur cantonal ont été mis en place par le DALE des organes responsables par secteur du canton :

Mr Delabrière et Mme Vuichard sont donc nos interlocuteurs directs pour tout ce qui concerne l'aménagement de notre commune.

L'intention première du DALE est de mettre en place une interactivité positive entre les communes et le canton et de privilégier la communication et la transmission d'informations de part et d'autre.

Le DALE s'engage à tenir compte des préavis communaux, tout en sachant que ces préavis auront du poids s'ils sont étayés et fondés sur des arguments légaux et objectifs.

Le plan directeur communal est à ce jour un document légal d'importance sur lequel la commune pourra s'appuyer pour défendre ses intérêts et particularités territoriales : il paraît opportun et nécessaire à ce jour de revoir le plan directeur communal de Vandœuvres pour valider l'actualité de son contenu, la précision de ses exigences et impératifs, ceci afin de donner à la commune un outil efficace pour se positionner face aux demandes d'autorisation. Ce travail doit se faire avec la direction responsable du PDCantonal. Celles-ci sont nombreuses depuis le changement de la loi sur la densification de la zone villa, en particulier sur les plusieurs grands domaines qui marquent le territoire vandœuvrien.

**2a. Discussion avec les représentants du Canton et M. Sébastien BEUCHAT, directeur de la Direction du paysage quant à la valeur paysagère de plusieurs grands domaines de la commune :**

cette valorisation est relevée par la DGNP comme essentielle à conserver sur le plan communal, cantonal, voire national s'agissant des voies bordées d'arborisation centenaire.

Il s'agit pour la commune de sauvegarder cette nature paysagère de grande valeur tout en permettant la nouvelle densification de la zone villa là où le territoire le permet. La DGNP appuie la commune dans ce sens.

Le rapport cantonal Icomos tient un relevé des sites et domaines à préserver sur la commune : il est opportun aujourd'hui de confronter ce rapport **très récemment** transmis avec le plan directeur communal.

**3. Informations de l'exécutif sur les différentes demandes ou consultations auprès de la commune pour des densifications de parcelles en zone villa.**

La présidente ouvre la discussion.

**Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.**

**5. Projets de délibérations**

- Néant

**6. Projets de résolutions, de motions**

- Néant

**7. Pétitions**

- Néant

**8. Questions écrites ou orales**

- Néant

**9. Propositions du Maire et des Adjointes**

- Néant

**10. Propositions individuelles et questions**

- Néant

**11. Date de la prochaine séance**

- **séance n°23 : lundi 12 mai 2014 à 19h30**

**12. Divers**

- M. J.-P. GARDIOL: nous retirons la résolution R1 du 31 octobre 2011 concernant le projet Vandœuvres Esplanade.

**13. Dossiers de naturalisations (huis clos)**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.*

Le secrétaire du conseil municipal

La présidente du conseil municipal

**René STALDER**

**Floriane ERMACORA**